

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 008 LA DOMITIENNE

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 32 065 570

Bases prévisionnelles d'imposition : 32 963 674

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	32 963 674	20,40%	6 724 530

A MONTPELLIER, le 24 mars 2025

A , le

A *Yannick*, le 10 avril 2025

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet,

Le Président,

LAURENT GUILLOIN



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

1259 TEOM - I

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 008 LA DOMITIENNE					
Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES		
ZONE UNIQUE	069 CAZOUIS LES BEZIERES	P	5 624 203		
	081 COLOMBIERS	P	4 271 034		
	135 LESPIGNAN	P	3 782 695		
	148 MARAUSSAN	P	5 012 708		
	155 MAUREILHAN	P	2 252 922		
	161 MONTADY	P	3 473 731		
	183 NISSAN LEZ ENSERUNE	P	4 350 924		
	329 VENDRES	P	4 195 457		